

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement tenue le mercredi, 30 août 2006 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Dominic Perri, président de la commission et conseiller de ville à l'arrondissement Saint-Léonard

Mme Josée Duplessis, vice-présidente et conseillère d'arrondissement à l'arrondissement Plateau Mont-Royal

M. Pierre E. Fréchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Sud-ouest

M. Nicolas Montmorency, conseiller de ville à l'arrondissement Rivière-des-prairies/Pointe-aux-trembles

M. Gaétan Primeau, conseiller de ville à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. André Savard, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Verdun

M. Marc Touchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Verdun

Est absent :

M. Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement St-Léonard

Également présents :

Monsieur Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, membre du Comité exécutif et responsable du développement durable et du développement économique.

Monsieur Frank Venneri, conseiller associé au dossier de la propreté

Madame Marie-Josée Cencig, conseillère politique

Monsieur Yves Girard, directeur au service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Monsieur Paul Beaupré, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de Verdun

Et de la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement :

M. Pierre Gravel, chef de la division des matières résiduelles et son équipe

M. Alain Leduc, conseiller en environnement

Et Mme Spéciose Bigirindavyi, M. Jean-François Vachon, Mme Iblis Le Guen

De la firme Dessau-Soprin : Mme Laure Bassignot

PRÉSENCE : 67 personnes

1. Ouverture

À 19h30, le président déclare la séance ouverte.

Monsieur DeSousa félicite la commission pour le choix du sujet et souligne les efforts des membres pour se saisir du dossier. Les recommandations sont attendues et pourront guider la réflexion de la Ville en cours de préparation du plan directeur de gestion des matières résiduelles. Il explique le contexte du plan adopté le 22 août 2006 par la Communauté métropolitaine de Montréal et les démarches entreprises depuis 2002 par Montréal pour mettre en place des mesures et des stratégies pour répondre aux objectifs de la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Toutes les villes de l'agglomération seront interpellées sur l'ensemble des volets de gestion des matières résiduelles et la démarche entreprise par la commission vise à assurer aux citoyens des outils qui leur permettront de jouer leur rôle.

Monsieur Perri, après avoir remercié Monsieur De Sousa pour son intervention et son appui, explique les différentes démarches de la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement. D'abord, la commission a tenu plusieurs séances de travail en vue de préparer la première assemblée publique qui fera le point sur la collecte sélective implantée depuis près de vingt ans sur l'île de Montréal et sur les résultats de l'étude préliminaire sur la participation et les types de contenants en usage. Il souligne que le sujet de la collecte des matières putrescibles ne sera pas abordé.

Il rappelle le contexte de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles dont un des volets vise un taux de valorisation de 60 % des matières. Dans cet esprit, la commission s'est attardée à identifier le ou les outils de collecte qui augmenteraient la participation des Montréalaises et Montréalais avec comme souci d'améliorer la propreté des rues de la ville.

La commission a utilisé plusieurs moyens afin de publiciser la tenue de la présente assemblée et rejoindre le plus de gens possible, ainsi :

- un avis public est paru dans La Presse et The Gazette du 16 août dernier,
- une invitation a été envoyée par la poste et par courrier électronique à 350 personnes ou organismes inscrits à la liste de contacts de la Direction du greffe,
- un communiqué a été émis à l'intention de tous les médias,
- l'avis public, le communiqué, l'invitation et les documents en appui à cette assemblée ont pu être consultés dans tous les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail Internet de la Ville de Montréal.

La commission tiendra une assemblée le 7 septembre prochain pour recevoir les mémoires et entendre les commentaires des citoyennes et citoyens. Elle adoptera ses recommandations à la séance du 14 septembre et finalement, le rapport sera déposé au Conseil municipal du 25 septembre 2006 et il appartiendra à celui-ci et au comité exécutif de décider des suites à donner à ces recommandations.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marc Touchette, appuyé par M. André Savard, d'adopter l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

3. Étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective.

D'entrée de jeu, Monsieur Gravel, chef de division à la Direction de l'environnement signale la présence de nombreux partenaires et intervenants : M. Gilbert Deschamps (arrondissement CDN), M. Louis Geoffroy (arrondissement sud-ouest), M. Pierre Morrissette (arrondissement Rosemont Petite-Patrie), M. Sylvain Roy (arrondissement Plateau Mont-Royal), du Centre d'expertise en matières résiduelles M. André-P Hébert, des représentants des écoquartiers, Mme Denise Auger de Recyc-Québec, M. Charles Tremblay de Éco-Entreprises, Mme Coralie Deny du CRE-Mtl, Mme Mailhot-Power de l'association des recycleurs de papier et de carton ainsi que le groupe de la Propreté.

Il explique que la recherche de solutions les plus optimales se fait en collaboration avec les arrondissements et les partenaires. Il rappelle que les données sont partielles et font partie d'une étude débutée à la mi-juin portant sur les modes et les équipements pour faire la collecte des matières résiduelles incluant les déchets, les matières putrescibles et dont un volet touche les matières recyclables. Ce volet doit être réglé plus rapidement, car le contrat du traitement des matières recyclables prend fin en décembre 2006 et les contrats de collecte des arrondissements prennent fin en mars 2008.

Avec la collaboration de M. Alain Leduc, conseiller en environnement, il présente un document électronique et ajoute des informations complémentaires.

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a pour rôle de coordonner l'action des arrondissements et de l'agglomération et d'harmoniser l'application des mesures sur le territoire. Le transport et la collecte sont de responsabilité locale alors que la valorisation et l'élimination sont de compétence d'agglomération.

Il souligne que les équipements pour effectuer la collecte ont évolué, mais pas le contenant (le bac).

Avec le portrait 2004 de l'agglomération, il précise que l'objectif de collecter 60 % de matières recyclables serait atteint si tous les logements, chaque semaine, déposaient leur bac plein (bac vert 5kg x 52 = 260 kg).

Il insiste sur la notion de responsabilité partagée. *LE CITOYEN* (mettre son bac à la rue, entreposer, manipuler et récupérer son contenant) - *LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR* (doit tout ramasser proprement et vite sans contaminer les matières) - *LE RÉCUPÉRATEUR* (doit

séparer fibres et verres) - *LE RECYCLEUR* (en demande de matières de qualité sans contaminant) et *LE MAÎTRE D'ŒUVRE* (prend en compte l'ensemble des facteurs)

Les trente-quatre secteurs (les dix-neuf arrondissements montréalais et les 15 villes reconstituées) de l'île Montréal s'apparentent aux trente-trois arrondissements de Londres qui utilisent différentes méthodes. L'inventaire et la connaissance des différentes composantes du tissu urbain sont importants pour cibler les outils de collecte tenant compte de la complexité et de la diversité de solutions.

Les propositions du document émanent de la direction de l'environnement et visent le remplacement des bacs de 64 litres par des bacs roulants de 360 litres, majoritairement pour les logements unifamiliaux, duplex et triplex, là où cela est possible. L'impact de la proposition se résume à 61 % de logements desservis par les bacs roulants et 39 % par un autre mode.

4. Période de questions des citoyens

Le président remercie monsieur Gravel pour son excellente présentation. Il annonce le début de la période de questions à 20h45 et il invite au microphone les citoyens qui souhaitent obtenir des précisions ou des éclaircissements sur la présentation. Dix-huit personnes étaient inscrites et quatorze sont intervenues.

Madame Coralie Deny, Conseil régional sur l'environnement – Montréal

Madame Deny signale aux membres de la commission que le CRE-Mtl est partenaire de la Ville pour la confection du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Elle souligne que le mode de collecte fait partie du succès. Elle déplore l'absence au débat de la collecte des matières putrescibles qui représente un volume de 40 % du sac de déchets. Alors que l'échéancier est clair pour 2008, elle demande une affirmation de la position de la Ville à cet égard.

Monsieur Perri explique que la collecte des matières putrescibles préoccupe la commission et que ce sujet sera abordé ultérieurement.

Madame Renée Mailhot-Power, association des recycleurs de papiers et carton.

Madame Mailhot-Power demande la signification du taux de récupération de 34 %.

M. Leduc explique que la caractérisation des déchets indique une portion recyclable de 40 %. L'objectif de la politique gouvernementale est d'atteindre 60 % de ce potentiel. En 2004, ce potentiel de 40% représentait 321 441 tonnes pour l'agglomération. Les 109 290 tonnes effectivement recyclées sur le territoire de l'agglomération donne un taux de 34%.

Elle demande également s'il y aurait une tendance vers la collecte pêle-mêle advenant l'implantation du bac roulant tel que proposé

M. Gravel explique la responsabilité de l'agglomération par rapport à la responsabilité d'arrondissement et la différence du contrat de l'entrepreneur qui collecte et sépare de celui qui fait le tri. La question s'adresse aux modes de gestion.

Madame Aafef Longou, écoquartier Plateau-Mont-Royal

Mme Longou aborde la proposition du choix du contenant qui selon elle fait abstraction du tissu urbain, des structures organisationnelles, opérationnelles et socio-économiques. Elle s'interroge sur les paramètres retenus pour le choix du contenant.

M. Gravel explique la démarche de collaboration entre le comité technique de son service et l'ensemble des partenaires et collaborateurs. La grille d'analyse tient compte de l'ensemble des critères qui font l'adhésion des gens du milieu.

M. Leduc ajoute que l'étude en cours vise à déterminer des modes et outils qui tiennent compte du bâti urbain montréalais en vue de présenter différents scénarios.

Monsieur Gilbert Bauer

M. Bauer suggère de réintroduire les cloches de récupération qui seraient complémentaires aux outils proposés.

M. Leduc explique que le service n'exclut aucune solution. L'abandon de ce mode de collecte provient des problèmes de malpropreté générés par les dépôts sauvages de déchet. Ce service était avant tout offert aux résidents d'immeubles à logements multiples et le rendement s'est avéré le plus faible parce qu'il dépendait de l'apport volontaire.

Madame Garand, citoyenne

Mme Garand n'est pas présente à l'appel.

Monsieur Mario Lacroix, Récupération Cascade

M. Lacroix cède sa place aux autres intervenants

Monsieur Bruce Walker, STOP

M. Walker signale que l'arrondissement Ville-Marie a adopté la collecte sélective au moyen de sacs. Il demande si la modification pour un bac plus gros est la seule variable considérée comme solution. Il s'interroge également sur le choix d'un seul volet du plan directeur alors que tous les autres aspects du plan directeur sont liés.

M. Gravel explique que les variables de fréquences et les modes de collectes sont discutés en simultanée et visent l'objectif d'augmenter le volume ramassé.

M. Perri ajoute que la commission a choisi de s'attarder au contenant pour viser l'atteinte de l'objectif de 60 % de matières recyclables et répondre à l'urgence de la situation de fin de contrats.

Monsieur Robert Couture, citoyen

M. Couture considère que la question des déchets est plus importante et qu'une volonté doit être manifeste plutôt qu'envisager le problème sous l'angle des coûts.

M. Perri explique que la commission se penche sur un aspect particulier et il convient qu'il faut davantage informer et éduquer.

Madame Caroline Gravel, citoyenne

Mme Gravel cède sa place aux autres intervenants.

Monsieur Gilbert Durocher, TIRU

Monsieur Pierre Bruyère, SONOCO

M. Durocher cède sa place à M. Bruyère. SONOCO recycle le papier de TIRU. Il apprécie la présentation de M. Gravel. Il insiste sur l'élément important du recyclage du papier. La qualité est primordiale, car sinon c'est la quantité de déchets qui augmente. Il propose de retirer la collecte du verre car il endommage les camions, les tables de tri et augmente la contamination des matières collectées.

Monsieur Don Wedge, STOP

M. Wedge constate que la réduction des déchets est un désastre. Il est concerné par la limitation de la proposition qui ne vise que le volume de l'outil de la collecte. La priorité devrait être sur la collecte des matières compostables, électroniques, et celles générées par les petites entreprises pour le volume. Selon lui, la cible à atteindre est loin. Il faut d'abord diminuer les déchets donc mettre en place le compostage. Il faut diminuer les dommages environnementaux et la municipalité devrait être un chef de file. Il s'interroge à

savoir si le mode proposé sera imposé sur l'ensemble de l'île de Montréal.

M. Perri convient que le dossier comporte plusieurs aspects, il rappelle et demande de soumettre un mémoire proposant des objectifs et des solutions.

Madame Collen Thorpe, Commission d'aménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal (CAUDD).

Mme Thorpe s'interroge sur la valeur du taux de 34 % et s'il tient compte des rejets.

M. Leduc explique que le 34 % représente le tonnage à l'entrée aux centres de tri. Le taux de rejet est estimé entre 3 % et 8 %. La collecte des logements multiples est de moindre qualité.

Elle demande de l'information sur les modes de collecte en cours : le pêle-mêle et le séparatif et les centres de tri.

M. Leduc explique que les centres de tri en opération ont fait le choix du mode d'opération en lien également avec les exigences des recycleurs. Les nouvelles technologies dans les centres de tri tendent à améliorer la qualité du tri de la collecte en pêle-mêle.

Elle demande également si les moyens de communication ont été évalués comme outil pour augmenter la performance.

M. Leduc confirme que les campagnes de sensibilisation ont un impact certain sur le taux de récupération.

Madame Diane Loo, étudiante et travaille pour l'arrondissement CDN

Mme Loo demande si les modes de collecte sont choisis pour faciliter la tâche du citoyen ou pour faciliter le travail des collecteurs.

M. Perri répond que la réussite dépend autant de la facilité pour le citoyen que des besoins du transporteur. La prochaine assemblée permettra aux citoyens d'exprimer leur point de vue.

Monsieur Marc Belley, Projet-Montréal

À propos de l'étude française sur l'analyse du cycle de vie de sacs de caisse en plastique, papier et matériau biodégradable, M. Belley propose de faire une étude du cycle de vie davantage basée sur les habitudes de consommation québécoise. Il soulève la question de la fréquence et des prérogatives des arrondissements et il s'interroge sur l'obligation des propriétaires d'habitations de 9 log. et + d'offrir la collecte sélective. Il trouve curieux que le critère de pollution visuelle du bac de 64 litres soit présent et non pas celle engendrée par les bacs roulants de 360 litres.

M. Leduc mentionne l'existence de différents règlements sur les services de collecte de déchets dont certains interdisent les matières recyclables. Dans le cadre du prochain plan directeur de gestion des matières résiduelles, il y aura une réglementation harmonisée au niveau du territoire de l'agglomération relativement aux pouvoirs délégués.

La proposition d'un bac roulant de 360 litres avec séparateur non fixe répondrait davantage aux inconvénients des volumes différents de part et d'autre.

M. Leduc explique que la cloison modifiable a causé des problèmes techniques et n'est pas une solution optimale.

Monsieur Charles Tremblay, Éco Entreprises Québec

M. Tremblay indique que le volume des matières recyclables dépend de la fourniture du sac et il faut considérer qu'il y aurait un volume moindre lorsque le citoyen doit le fournir. La sensibilisation est importante tout autant que le choix de l'outil de collecte.

Il constate que le poids supplémentaire généré par le recyclage des sacs de plastique utilisés comme moyen de collecte n'a pas été évalué.

Le tissu social de la collectivité a beaucoup d'importance pour évaluer la performance. Il s'interroge si la Ville a examiné des collectivités similaires en pêle-mêle et en séparatif et évalué le taux de rejet.

M. Gravel indique que le consultant a ce mandat.

La méthode de fournir des coûts par porte selon la quantité récupérée ne tient pas compte de la fréquence. Il suggère d'utiliser le tonnage produit plutôt que par porte, car cela biaise les données.

Monsieur Steve Fontes, attaché politique

M. Fontes s'informe sur le coût du sac et monsieur Gravel explique que le prix ne comprend que l'acquisition, pas la livraison.

Madame Chantale Beaudoin, coordonnatrice de l'environnement, Université Concordia

Madame Beaudoin s'informe du volume du verre produit par citoyen par semaine pour pouvoir porter une recommandation sur le type de bac qui serait approprié si le verre était séparé.

M. Gravel explique que la caractérisation des déchets à l'échelle du Québec date de 2000 et Recyc-Québec conduit une nouvelle étude afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation. Actuellement, les récupérateurs sont intéressés davantage pour la récupération des fibres, papier et carton.

Monsieur Michel Dubuc, Commission d'aménagement et de développement durable de l'arrondissement Mont-Royal

M. Dubuc demande des informations sur les modes en usage actuellement. Le bac de 64 litres produit une piètre qualité de fibres en raison de la neige et de la pluie et le bac avec couvercle ne lui apparaît pas pratique, car il limite la quantité et ne permet pas de voir le contenu. Il y aurait contradiction entre garder la qualité et travailler avec la tendance pêle-mêle.

M. Gravel explique que les outils utilisés sont faits pour le tri séparatif. Il y a tendance vers le pêle-mêle, cette collecte est plus sensible aux variations de saisons (froid et humide).

Il demande des explications sur les chiffres, car la collecte par sac est supérieure que par bac.

M. Gravel explique que les entrepreneurs n'ont pas de comparatif pour établir le prix de la collecte par sac donc ils demandent le même que pour la collecte par bac. Le prix est supérieur en raison de l'achat des sacs.

Il demande d'identifier les responsables de la sensibilisation.

M. Perri indique que les arrondissements sont responsables.

À 21h45, la période de questions prend fin et le président annonce que le travail de la commission se poursuivra et les recommandations seront adoptées à l'assemblée du 14 septembre prochain.

5. Période de questions et commentaires des membres de la commission

À 21h50, le président annonce la période de questions des membres de la commission.

Monsieur Touchette tient à préciser que ce n'est pas seulement le contenant qui préoccupe les membres de la commission mais bien la perspective globale de gestion des déchets. Les commissaires sont également préoccupés par les questions de suremballage la qualité du produit, la qualité de vie (propreté) et le point de vue du citoyen (pollution visuelle).

Monsieur Montmorency indique que le bac n'est qu'un aspect de la problématique. À propos de la tendance au pêle-mêle, il convient qu'augmenter le recyclage à la source de façon plus simple et plus facile peut apporter un plus grand volume. Il suggère qu'une commission exclusivement dédiée à l'environnement soit créée.

Madame Duplessis félicite Monsieur Gravel pour sa présentation. Elle s'interroge sur les endroits où pourraient être implantés les bacs roulants si cette solution était retenue.

M. Leduc explique qu'il existe un potentiel de 26 % dans les 1 à 8 logements, 35 % dans les 9 logements et + et il reste 39 % du territoire à desservir avec tout autre mode.

Elle demande des informations supplémentaires sur les avantages entre les bacs et les sacs de plastique.

M. Leduc présente deux problématiques, la première relève du taux d'implantation des sacs dans moins de 4 % municipalités et la deuxième concerne le coût. Il n'y a jamais eu de soumission pour le ramassage des sacs seulement, l'avantage du coût du transport est pondéré par le traitement, car les rejets sont plus élevés. Dans les autres modes où le bâti ne permettra pas l'implantation des bacs roulants, il faudra prévoir différentes façons de collecter, différentes fréquences, etc. et tout est à l'étude, rien n'est exclu.

M. Gravel rappelle également qu'ils sont à la recherche de l'outil qui n'existe pas, un design bac/sac qui ferait le travail des deux.

Elle s'informe également s'il y a des solutions proposées pour le problème du verre.

M. Gravel explique qu'il regarde les différentes possibilités comme la consigne, le dépôt volontaire, etc.

Elle s'interroge alors que Montréal est en mode séparatif, si la tendance était au pêle-mêle y aurait-il possibilité de revenir au mode séparatif s'il s'avérait que c'est un échec.

M. Leduc explique le cas d'une ville ayant adopté le pêle-mêle et les camions sont utilisés pour ajouter la collecte de matières compostables. Ils maintiennent cette méthode malgré qu'elle ne soit pas assez performante. Au Québec, le mode est en transition, car certains collecteurs ne séparent plus les matières. S'il s'avérait que le mode de collecte devienne pêle-mêle, il ne sera pas possible de revenir au séparatif.

6. Levée de l'assemblée

Le président rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi 7 septembre, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. La commission recevra les mémoires et les commentaires des citoyens.

Il remercie les membres de la commission et les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que M. Pierre Gravel et son équipe pour leur précieuse collaboration.

À 22 h 05, toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, il est proposé par monsieur Fréchette, appuyé par monsieur Primeau, de lever l'assemblée.

Adopté à la séance du 7 septembre 2006

Copie originale signée

Dominic Perri
président

Francine Leclerc
secrétaire-recherchiste